

# M. Luperto nie s'être donné en spectacle

- Suspecté d'actes d'exhibitionnisme, l'élu PS s'en défend avec vigueur, tout en reconnaissant avoir fréquenté l'aire de Spy.

- Il a démissionné de plusieurs de ses mandats.

- La classe politique entre incrédulité et prudence.

## Jean-Charles Luperto rejette les accusations d'exhibitionnisme

Les accusations dont Jean-Charles Luperto, 40 ans, fait l'objet ("LLB" du 10 novembre) ont continué à alimenter l'actualité de ces dernières heures. L'intéressé nie s'être livré à des actes d'exhibitionnisme.

Il reconnaît toutefois (voir ci-contre) s'être trouvé à quelques reprises sur le site de l'aire de repos de Spy et de sa station-service, le long de l'autoroute E42.

**1** Quelles sont les fonctions de M. Luperto? Il était, jusqu'à lundi soir, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bourgmestre de Sambreville et député wallon et communautaire. Il a démissionné des deux premières fonctions mais pas de la troisième. "Afin d'assurer ma défense dans la sérénité et compte tenu que les accusations dont je fais l'objet nuisent à l'autorité indispensable au bon fonctionnement des institutions, je crois utile d'une part de démissionner de ma fonction de président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, de procéder à la désignation d'un échevin en qualité de bourgmestre faisant fonction de la commune de Sambreville, a-t-il indiqué dans un communiqué rédigé avec ses avocats, Maîtres Marc Preumont et Pascal Rodeyns. Ces décisions n'impliquent de ma part aucune reconnaissance d'une quelconque culpabilité pénale et j'estime pouvoir bénéficier, comme tout citoyen, de la présomption d'innocence, garantie démocratique de notre Etat de droit."

**2** Que reproche-t-on à M. Luperto? La qualification retenue par le parquet de Namur est l'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) de moins de 16 ans, a indiqué, lundi, le procureur du Roi de Namur, Vincent

Macq. Un procès-verbal a été adressé au parquet en mai concernant un outrage public aux mœurs. Depuis, une enquête est en cours et des témoins ont été entendus. D'audition en audition, d'autres faits ont été révélés. Le procureur évoque quatre faits distincts entre avril et août 2014, mois pendant lequel auraient eu lieu les derniers faits. Mais la période visée par le réquisitoire du parquet s'étend d'avril à octobre 2014. Le dossier a été mis à l'instruction le 14 octobre. D'après les éléments recueillis par la presse, M. Luperto aurait pu commettre des actes d'exhibitionnisme dans les toilettes d'une station-service de l'autoroute E42 à Spy, non loin de Sambreville. Selon l'un de ses avocats, M<sup>r</sup> Rodeyns, M. Luperto "conteste s'être exhibé à l'égard de qui que ce soit, qu'il soit majeur ou mineur". M<sup>r</sup> Preumont, l'autre conseil de M. Luperto, confirme la chose dans l'interview que vous lirez ci-contre.

**3** Pourquoi et où a-t-on perquisitionné? "Les indices étaient suffisants pour ordonner des perquisitions", a expliqué Vincent Macq. Quatre perquisitions ont, jusqu'à présent, été menées: une au domicile privé de M. Luperto; une à l'administration communale de Sambreville; une au Parlement wallon; une autre dans les bureaux de M. Luperto au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ordinateurs, tablettes, smartphones, et autre maté-

riel informatique comme des clés USB, des DVD, des CD, etc., ont été emportés lors de ces perquisitions. Tous ces objets seront analysés.

**4** Jean-Charles Luperto a-t-il déjà été auditionné? Il le sera dans les prochains jours voire les prochaines heures (on parle de jeudi). Des devoirs d'enquête pourraient être réalisés, comme une expertise psychologique.

Si la prévention d'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) est retenue et déclarée établie par un tribunal, le prévenu risque jusqu'à trois ans de prison.

**5** Que risque M. Luperto? En théorie, si la prévention d'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) est retenue puis déclarée établie par un tribunal, le prévenu encourt jusqu'à trois ans de prison. Rappelons toutefois qu'à ce stade, M. Luperto n'est pas inculqué. La question de la levée de son immunité parlementaire ne se pose donc pas en l'état (voir par ailleurs).

**6** On a parlé de violation du secret de l'instruction. Qu'en est-il? Le secret de l'instruction ne s'impose pas aux médias mais les avocats de M. Luperto se sont inquiétés du fait que leur client ait été contacté par des journalistes plusieurs heures avant le début des perquisitions. Le procureur du Roi de Namur a, lui, évoqué "des fuites désolantes" dans cette affaire. Un dossier est d'ailleurs entre les mains d'un juge d'instruction pour violation du secret professionnel.

J.-C.M.

## “Mon client fréquentait l'aire de repos de Spy mais en toute discrétion”

Entretien **Jean-Claude Matgen**

**M**aitre Marc Preumont est l'un des deux conseils de Jean-Charles Luperto.

**Votre client reconnaît-il les faits qui lui sont reprochés ?**

Ce qu'il admet, c'est qu'il a fréquenté l'aire d'autoroute où l'on prétend qu'il se serait rendu coupable de faits d'exhibitionnisme. Il fréquentait l'endroit car il était connu pour permettre des rencontres entre membres de la communauté gay. Il venait pour ça mais au grand jamais, affirme-t-il, il n'a cherché à s'exhiber devant des personnes, mineures ou majeures, non concernées par ce type de rencontres. Si quelqu'un l'a vu dans une position ambiguë ou critiquable et qui ne pouvait pas être vue,

mon client en serait très étonné.

Pour le reste, il est très difficile de répondre aux questions que nous posent les médias. Nous ne connaissons rien du contenu exact du dossier. La qualification retenue par le parquet de Namur est l'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) de moins de 16 ans. On nous parle de quatre personnes ayant révélé quatre faits. Mais qu'ont-elles dit exactement ? Qu'est-ce qui les a poussées à agir ? Sur quel laps de temps précisément l'ont-elles fait ? Nous ne disposons d'aucun élément pour apprécier la crédibilité de leurs accusations.

**Pourrait-il s'agir d'un règlement de comptes d'ordre politique ?**

Rien n'est à exclure. M. Luperto est un homme politique qui a connu une carrière brillante. Avec ce qui lui arrive, le ciel lui est tombé sur la tête. Nous ne disons pas que quelqu'un a imaginé un complot pour ruiner sa carrière mais, dans l'état actuel des choses, on peut tout imaginer, notamment une cabale politique.

**Vous avez rencontré votre client. Dans quel état d'esprit est-il ?**

Je viens de vous le dire. Il est atterré par ce qu'il entend. La pression médiatique est énorme. Notre rencontre a eu lieu dans un endroit tenu secret et éloigné de Namur car les journalistes planquaient aussi bien devant le domicile de M. Luperto que devant le mien ou celui de M<sup>r</sup> Rodeyns, l'avocat liégeois auquel mon client s'est également adressé pour assurer sa

défense. M. Luperto n'a pas pu rentrer chez lui depuis son retour de l'étranger. On ne peut vraiment pas dire que nous œuvrons dans la sérénité. Je trouve cette pression inhumaine, on peut parler de chasse à courre; mais c'est dans l'air du temps, ça existe même depuis longtemps et quelques-uns, comme Lady Di, en sont morts. Et puis, il faut accepter le fait qu'un homme public soit sous les feux des projecteurs dans des circonstances comme celles-ci. Regardez ce qui est arrivé à DSK. Quand même, je m'interroge sur la nature humaine...

**Votre client devrait être entendu jeudi. Serez-vous à ses côtés ?**

La date de son interrogatoire n'est pas certaine. Tout le monde veut éviter que cela tourne au barnum médiatique. M. Luperto a, en effet, demandé à ce qu'il puisse être assisté de ses conseils. La loi ne prévoit une assistance obligatoire que lorsqu'une personne est privée de liberté mais dans le cas d'espèce, le magistrat instructeur n'a pas vu d'inconvénient à ce que nous soyons aux côtés de notre client.

**M. Luperto saura alors ce qui lui est reproché...**

Ce n'est pas certain car comment les enquêteurs vont-ils procéder ? Vont-ils mettre tout le dossier sur la table où vont-ils, comme c'est souvent le cas, procéder par bribes et morceaux pour apprécier la réaction de mon client ? Il est rare que les policiers abattent toutes leurs cartes d'un coup. On verra.

**Allez-vous demander l'accès au dossier ?**

Dans la mesure où M. Luperto n'est pas inculpé mais qu'il est sérieusement mis en cause, il est légitime que nous sollicitions cet accès. C'est au juge d'instruction de nous l'accorder ou non.

**“Je trouve cette pression inhumaine, on peut parler de chasse à courre.”**

**ME MARC PREUMONT**

L'un des conseils de Jean-Charles Luperto indique que ce dernier, traqué par les médias, n'a pas encore pu rentrer chez lui.

## La question de la levée de l'immunité ne se pose pas (encore)

**D**epuis février 1997 et la révision de l'Article 59 de la Constitution, une assemblée parlementaire ne doit plus donner son autorisation de lever l'immunité d'un de ses membres qu'en cas d'arrestation de l'intéressé ou de renvoi devant une juridiction.

Pour une information ou une instruction judiciaire, une audition volontaire ou une inculpation, aucune autorisation ne doit plus être demandée.

Cependant, pour protéger le parlementaire contre des poursuites engagées à la légère ou d'inspiration politique, il lui est possible de demander à l'assemblée dont il fait partie de suspendre les poursuites.

### Double protection

Dans l'état actuel des choses, la question de l'immunité parlementaire de M. Luperto ne se pose donc pas. Mais ce pourrait être le cas si la Justice entendait le placer sous mandat d'arrêt.

En vérité, la Constitution belge de 1831 a offert une double protection aux élus belges, en établissant deux immunités dis-

tingentes, destinées à garantir leur indépendance.

Il s'agit de l'irresponsabilité parlementaire (consacrée par l'Article 58) qui interdit tout acte de poursuites judiciaires à l'occasion des opinions et des votes émis par l'élu dans l'exercice de ses fonctions. Elle couvre l'activité normale du parlementaire, pas ses propos tenus en d'autres circonstances.

Par ailleurs, l'Article 59 prescrit l'inviolabilité personnelle et énonce que "sauf

*le cas de flagrant délit, aucun membre de l'une ou l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session, en matière répressive, être renvoyé ou cité directement devant une cour ou un tribunal, ni être arrêté, qu'avec l'autorisation (Ndlr: par un vote à la majorité simple) de la Chambre dont il fait partie".*

Le but est d'éviter qu'au cours de la session, l'activité des parlementaires soit entravée par des poursuites judiciaires déclenchées par un particulier ou par le ministère public, qui pourraient avoir pour effet de perturber le

bon fonctionnement des assemblées. Au cours du temps, les choses ont évolué. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'était pas inutile de protéger un pouvoir législatif encore jeune contre les dangers d'ingérence des pouvoirs judiciaires et exécutifs.

### Un élu reste un élu

On n'en est plus là et il était donc logique de réviser l'Article 59. Ce fut, comme indiqué plus haut, chose faite en février 1997. Par ailleurs, comme tout citoyen, un parlementaire troublant l'ordre public peut faire l'objet d'une arrestation administrative de douze heures maximum. Enfin, la levée de l'immunité n'implique aucunement la perte de qualité de parlementaire.

Pour autant, un parlementaire peut-il renoncer à son immunité? Non car celle-ci est d'ordre public. Il ne s'agit pas d'un privilège personnel mais d'une règle destinée à assurer le bon fonctionnement du Parlement.

J.-C.M.

**Les règles  
regissant  
la levée  
de l'immunité  
parlementaire  
ont changé  
en 1997.**

## L'exhibitionnisme peut être une maladie mentale

■ Se dénuder en public est le plus souvent le fait d'hommes, selon le Pr Isidore Pelc (ULB).

**L'**élu socialiste Jean-Charles Luperto est soupçonné d'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) de moins de 16 ans, et plus particulièrement d'exhibitionnisme.

Mais que signifie être exhibitionniste? Est-ce une maladie? Se traite-t-elle? En guérit-on? Etc. Isidore Pelc, professeur émérite de psychologie médicale à l'ULB, a accepté d'apporter son éclairage.

"L'exhibitionnisme, décrit-il, c'est le fait de montrer à une ou plusieurs personnes, publiquement, des zones de son corps que normalement dans une civilisation de notre type, européenne, on ne montre pas, c'est-à-dire une partie de son intimité, qui sont généralement les organes sexuels." Il ajoute: "Le plus sou-

vent, ce sont des hommes qui se dénudent et montrent leur sexe, souvent en érection d'ailleurs, ou leurs fesses."

### Troubles obsessionnels compulsifs

Mais l'exhibitionnisme peut également être défini sur le plan médical. "Il y a des personnes qui sont prises de pulsions - ce que l'on appelle "des troubles obsessionnels compulsifs" (Toc) -, reprend le Pr Pelc. Ces personnes ont une pression en elles qui fait que régulièrement, cycliquement, épisodiquement, elles ont besoin de se dénuder et de le montrer à d'autres." Un comportement qui "fait partie des maladies mentales, poursuit-il. Il n'y a pas d'explication logique. C'est une déviance".

L'exhibitionnisme peut d'ailleurs prendre un caractère criminel lorsque des personnes "s'exhibent devant des enfants, des mineurs et les forcent à regarder leur sexe. Vis-à-vis d'enfants, l'exhibitionnisme peut donc être très

choquant et être une expérience traumatique".

Cela étant, insiste le psychiatre, "toute action de s'exhiber ou d'exposer ses parties génitales ou intimes n'est pas une maladie". Exemples? Les militantes Femen qui, en se montrant seins nus, veulent attirer l'attention sur leurs revendications, portent un message politique ou encore "les étudiants, les potaches qui, au cours de leurs rituels, se dénudent, montrent leurs fesses", cite le Pr Pelc.

### Déconditionnement

"L'exhibitionnisme est une maladie quand on se sent forcé de le faire,

qu'on regrette de le faire, déclare-t-il. Ce sont des personnes qui viennent demander de l'aide pour qu'on les empêche de le faire, qu'on trouve des moyens thérapeutiques pour les traiter."

Comment? "Chaque cas est particulier, expose-t-il. On écoute, on essaie de comprendre. Il arrive que l'on découvre un traumatisme dans l'enfance, où parfois les parents étaient eux-mêmes exhibitionnistes. Mais la plupart du temps, on ne trouve pas d'explication psychodynamique. Parfois, ce sont des gens qui ont des difficultés à avoir des relations sexuelles habituelles." Pour les aider, "il y a des techniques de déconditionnement: on essaie de valoriser une autre sexualité et quand ils sentent les premiers signes de leur pulsion, qu'ils se fassent plaisir par autre chose".

Peut-on dès lors guérir de cette déviance? "Certains guérissent et d'autres pas, rapporte le P<sup>r</sup> Pelc. La plupart du

temps, les gens se stabilisent et puis ont des rechutes à l'occasion d'une période de stress, de difficultés existentielles. Ils refont alors un traitement qui les stabilise. Parmi mes patients, certains s'en sont sortis et d'autres pas."

#### Machisme masculin

L'exhibitionnisme est plus souvent le fait d'hommes que de femmes. Pourquoi? "Je n'ai pas d'explication personnelle, mais certains diront que c'est le machisme masculin, avance le psychiatre. Dans l'histoire de l'humanité, le sexe masculin est affublé sociologiquement d'une puissance, d'une force."

En revanche, "exhibitionnisme et homo-

sexualité ne sont pas liés, affirme le P<sup>r</sup> Pelc. On rencontre des homosexuels exhibitionnistes, mais on rencontre aussi des gens qui sont mariés, ont une famille, sont hétérosexuels. L'exhibitionnisme peut toucher tout type de personne. Les patients exhibitionnistes que j'ai reçus avaient plutôt une vie de famille et c'était à l'insu de leur famille, de leur couple, qu'ils allaient s'exhiber".

Stéphanie Bocart

**"Toute action de s'exhiber ou d'exposer ses parties intimes n'est pas une maladie."**

P<sup>r</sup> ISIDORE PELC (ULB)

## De Bue avant Courard au perchoir du Parlement

Le successeur de Jean-Charles Luperto à la tête du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est connu. "Le PS proposera [...] la désignation de Philippe Courard à la présidence de l'assemblée", a indiqué mardi soir le parti dans un communiqué. L'intéressé, ancien ministre et secrétaire d'Etat, est actuellement le chef du groupe PS au Parlement wallon.

Dans un premier temps, en tant qu'actuelle première vice-Présidente de l'assemblée, c'est la députée MR Valérie De Bue qui assurera la transition. "J'assurerai l'intérim le temps nécessaire pour le bon fonctionnement de l'institution", a-t-elle commenté mardi après-midi avant l'annonce de la désignation de M. Courard.

Un bureau du Parlement est prévu ce jeudi 13 novembre afin de planifier l'ordre des travaux de la semaine suivante, qui comprend notamment une réunion plénière le mercredi 19. C'est à ce moment-là que Philippe Courard sera officiellement élu par ses pairs et accèdera au perchoir.

Sur le fond de l'affaire Luperto, les réactions politiques ont été sobres. Un bureau wallon du PS s'est tenu lundi, mais la réunion était programmée de longue date. Et, selon le parti, la question de la démission de Jean-Charles Luperto n'a pas été évoquée. "C'est une décision personnelle, dit-on au boulevard de l'Empereur. Le PS ne dispose à ce stade d'aucune information et attend que la Justice fasse la lumière sur cette affaire. Soucieux de la présomption d'innocence, le PS ne fera pas d'autre commentaire avant de connaître les éléments du dossier", indiquait-il lundi. Et de demander mardi que "l'enquête puisse se poursuivre dans un climat serein".

Globalement, les autres formations politiques mettent également en exergue l'importance du respect de la présomption d'innocence et, compte tenu du contexte, saluent la démission de M. Luperto de son poste de président du Parlement et de bourgmestre de Sambreville.

A. C.

## Les aires d'utoroutes, des lieux pas toujours bien fréquentés

■ Ces endroits de passage sont propices aux échanges à caractère sexuel.

Jean-Charles Luperto n'est pas le premier à être suspecté de faits de mœurs en présence de mineur(s) de moins de 16 ans et d'exhibitionnisme dans une aire d'utoroute.

En effet, ce n'est plus un secret pour personne ou presque que certains parkings de nos autoroutes (mais c'est aussi vrai à l'étranger) sont fréquentés par des hommes et des femmes à la recherche de rapports intimes. Ces rencontres à caractère sexuel engendrent parfois des dérives impliquant des enfants ou des hommes et des femmes non consentants.

■ A chaque aire, sa spécialité

Les autoroutes wallonnes sont loin d'être épargnées par ce type de fréquentations. Citons, par exemple, le parking de l'aire de Bourgambay, sur l'E42, connu pour ses rencontres hétérosexuelles, tout comme celui de Luttre, sur l'E420, entre Charleroi et Nivelles. D'autres aires d'utoroutes

seraient réputées pour leurs rencontres homosexuelles, comme celles de Fernelmont, Spy et Heppignies sur l'E42. Cette dernière est également touchée par des affaires de prostitution.

L'autoroute E411 semble être l'autoroute wallonne la moins concernée même si des rapports homosexuels ont déjà été observés, en public, à hauteur d'Eghezée et d'Arlon, sur l'E25, dans le prolongement de l'E411.

Ces échanges sexuels peuvent se dérouler sous les yeux de mineurs d'âge, présents sur les aires de repos. En effet, de nombreuses personnes adeptes de ce type de rencontres agissent en plein air, parfois au milieu de la journée.

Il n'est pas rare non plus de les voir inciter, voire forcer, des hommes et des femmes, plus rarement des enfants ar-

rivés là par hasard, à participer à leurs ébats.

#### En Flandre, la traite des êtres humains

Les rencontres sexuelles et l'exhibitionnisme sur les aires de repos se feraient plus rares de l'autre côté de la frontière linguistique.

La Flandre serait davantage confrontée aux trafics d'êtres humains. La police tombe parfois sur des camions remplis d'immigrés sur les aires d'autoroutes de Jabbeke, de Westkerke ou encore de Mannekensvere sur l'E40.

"Prostitution et trafic d'êtres humains sont souvent liés", explique Seo-Young Cho, de l'université de Marburg, en Allemagne, auteur d'une étude sur le sujet. Elle concerne 150 pays et a duré huit ans, pour s'achever en 2003. Une

fois en Belgique, les immigrants sont parfois contraints de se prostituer pour gagner de l'argent.

#### Des zones sécurisées

Face à ce phénomène, la Région wallonne, via la Sofico (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures), a déjà mis en place une aire d'autoroute sécurisée à Wanlin, dans la province de Namur. Ce nouveau parking, payant, est sous contrôle permanent grâce à des caméras de surveillance. Il a pour but de protéger les camionneurs, principaux conducteurs de nuit, des différents dangers rencontrés sur les aires de repos. Il s'agit du second parking de ce type en Wallonie, après celui de Grâce-Hollogne, en province de Liège, surveillé quant à lui par un gardien.

N. So. (St)

## Épingle

### De multiples précédents

► **Incitation.** Les aires d'autoroute à proximité de Charleroi se transforment la nuit en lieu de drague, parfois forcée. Cette observation a été faite par le Centre pour l'égalité des chances l'an dernier après avoir reçu le témoignage d'un conducteur. *"Je me suis arrêté sur l'aire d'autoroute des Amoudries vers 2h30 du matin. Deux hommes rôdaient le long des camions. J'ai vu l'un d'eux aller dans les bois et commencer à s'astiquer."* Après quelques minutes, celui-ci a frappé au carreau de sa voiture pour lui proposer un rapport sexuel. Il a insisté longuement et a essayé de prendre les clés de voiture du conducteur. Après s'être vu refuser sa proposition, l'agresseur a réussi à voler le téléphone portable de la victime. *"J'ai appelé la police qui m'a encouragé à ne pas porter plainte car cela ne servirait à rien."*

► **Prostitution forcée.** Au mois de septembre dernier, une jeune femme a été condamnée à quinze mois de prison ferme pour avoir forcé son ancien petit ami à se prostituer sur une aire d'autoroute. La femme lui réclamait sans cesse de l'argent. Une fois ses comptes vides, elle lui a naturellement suggéré de se prostituer sur l'aire de Fernelmont (E42) connu pour ses rencontres homosexuelles. L'homme, amoureux et aveugle, a accepté sans se poser de questions.

► **Exhibitionnisme.** Le parking de l'autoroute de Vaulx, près de Tournai, est réputé pour servir de repère sexuel à des individus aux mœurs douteuses. Une dame originaire de Tournai a dû s'y arrêter suite à une panne de voiture. A son arrivée, un homme se masturbait devant la cabine d'un camion garé à cet endroit. *"Le camionneur a alors appelé la police, mais elle n'est jamais arrivée,"* explique cette dame à nos confrères de la "Dernière Heure". Cet acte exhibitionniste s'est déroulé en plein jour. *Des enfants pourraient arriver sur cette aire d'autoroute par hasard et assister à ça."* Selon elle, d'autres hommes avaient un comportement étrange dans le petit bois situé derrière le parking.